

**DEPARTEMENT  
DE L'YONNE**



**Communauté de  
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 27 janvier 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 19 JANVIER 2010  
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 1<sup>ER</sup>  
FEVRIER 2010  
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept janvier deux mille dix à dix huit heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Catherine DECUYPER, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, représenté par Monsieur Alain GREMET,  
Madame Manuelle MOINE, représentée par Monsieur Mohamed BELKAID.

**ABSENT :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** (N°14/2010) **ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC E-BOURGOGNE AYANT POUR OBJET LE DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE**

Conseil communautaire du 27 janvier 2010

N°14/2010

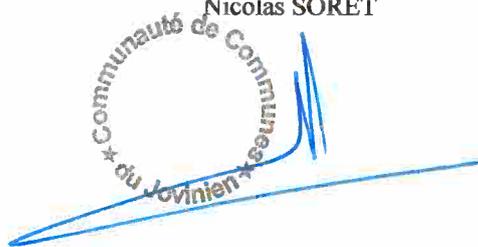
**OBJET** : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC E-BOURGOGNE  
AYANT POUR OBJET LE DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION  
ELECTRONIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 notamment son article 3-II  
VU le décret n°2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt  
public pour le développement de l'administration électronique,  
VU l'arrêté du 28 janvier 2008 du Préfet de la Région Bourgogne portant approbation  
de la convention constitutive du GIP e-bourgogne,  
VU la délibération en date du 27 avril 2007 de l'Assemblée générale de l'association  
de préfiguration adoptant le statut juridique du GIP,  
CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien n'est pas adhérente  
au groupement de commande e-bourgogne,

Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate-forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- **DESIGNE** Monsieur Nicolas SORET, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame Catherine DECUYPER, en tant que membre suppléant.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Communauté de Communes  
du Jovinien

